DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

VILLE DE MEUDON

P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE N°5-3-5

SECTEUR DE PLAN MASSE UPM 5: PLACE RABELAIS

Vu et annexé au projet de délibération du conseil municipal du 13 avril 2010,

Le Maire de Meudon,
Vice Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine,

Hervé MARSEILLE

Nouvelle numérotation par la modification n°4 du PLU approuvée le 17 décembre 2015

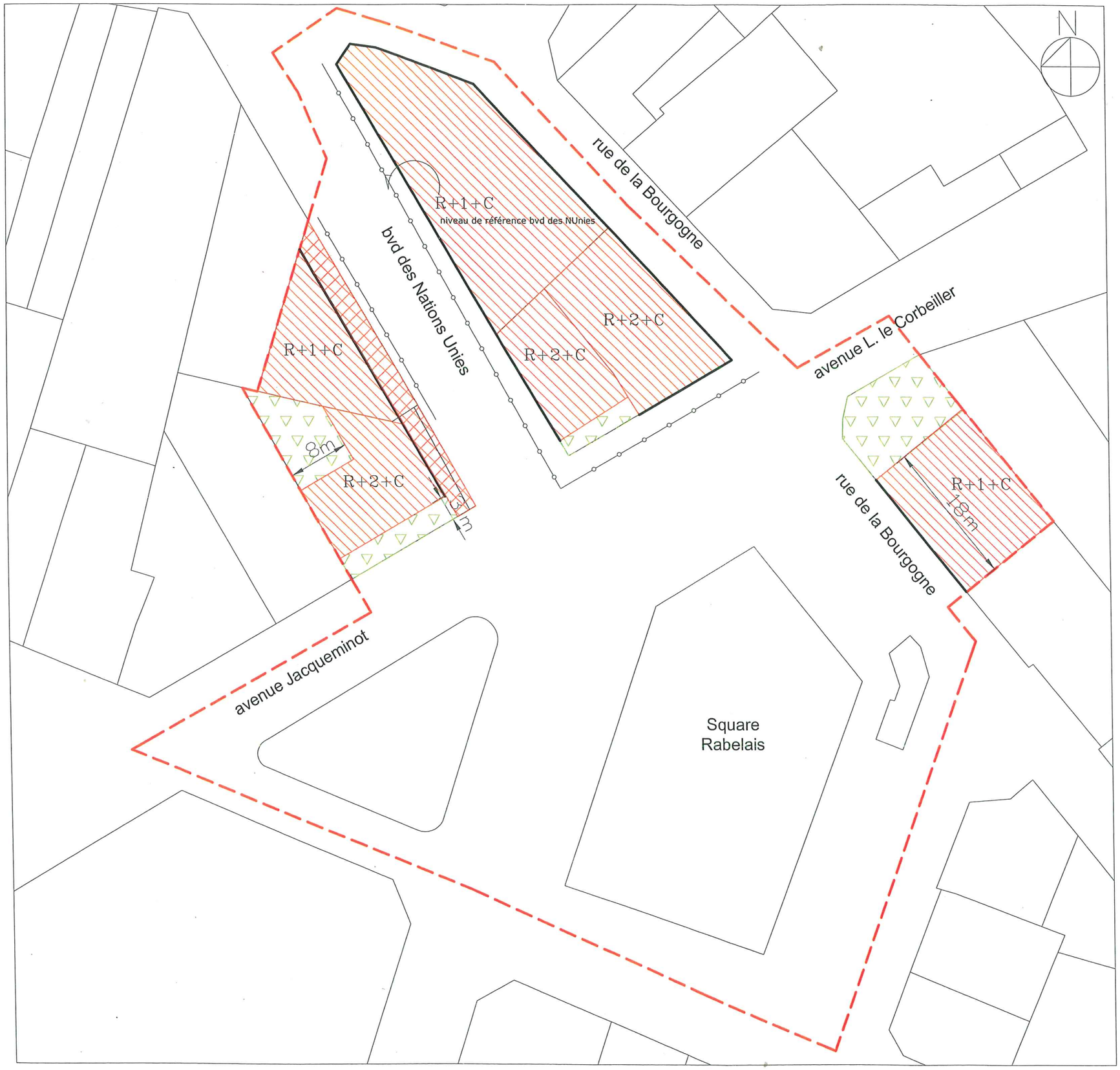

Légende

- Périmètre de plan masse
- Zone constructible : emprise et gabarits des bâtiments à implanter.
- Façades commerciales en RDC comprenant les accès aux immeubles
- Zone non constructible traitée en espace vert selon les dispositions de l'article UPM5–13.
- Emplacement réservé au bénéfice du département
- Implantation à l'alignement obligatoire
- R+1+C — Hauteur maximale et niveau de référence à partir duquel la hauteur doit être prise en compte

SECTEUR DE PLAN MASSE : UPM5 PLACE RABELAIS

Echelle 1/500